

Droits politiques

Neuchâtel pourrait introduire le vote à 16 ans

Les citoyens se prononceraient sur une initiative qui ferait du canton un pionnier romand

Patrick Monay

Accorder le droit de vote aux jeunes dès l'âge de 16 ans, à l'échelon local et cantonal, pour autant qu'ils se sentent prêts à assumer cette responsabilité. C'est ce que demande une initiative cantonale déposée hier à Neuchâtel, munie de 7530 paraphes. Objectif: susciter l'intérêt des adolescents pour la chose publique, afin de lutter contre l'abstentionnisme.

Les citoyens neuchâtelois se sont, en Suisse romande, les premiers à se prononcer sur une telle proposition. «Neuchâtel est un canton progressiste, qui accorde aux étrangers le droit de vote et celui d'éligibilité au niveau communal. L'abaissement de l'âge du droit de vote de 18 à 16 ans nous paraît être une suite logique», explique le député socialiste Baptiste Hunkeler, président du comité d'initiative. Il réunit des membres du PS, des Verts libéraux, des jeunes PDC et du Parlement des jeunes de La Chaux-de-Fonds. Les sections jeunesse de l'UDC et du PLR, en revanche, ont refusé de soutenir la démarche.

Rebond à Berne?

Outre-Sarine, un seul canton a franchi le pas jusqu'ici: il s'agit de Glaris, où les jeunes peuvent depuis 2007 voter dès l'âge de 16 ans sur les objets cantonaux et communaux. Bâle-Campagne pourrait suivre, puisqu'une initiative des Jeunes socialistes et des Jeunes Verts a abouti en juillet dernier.

Des tentatives similaires ont échoué au stade parlementaire dans plusieurs cantons, notamment à Genève, à Fribourg et dans le Jura. A Neuchâtel, un projet de la gauche a été écarté de justesse par le Grand Conseil en novembre 2013, quand bien même le Conseil d'Etat le soutenait. D'où l'idée



«Les jeunes ne s'inscriront au registre électoral que s'ils le désirent et s'ils se sentent capables de voter»

Baptiste Hunkeler
Député du PS neuchâtelois



«L'exemple autrichien montre que la participation est élevée chez les jeunes de cet âge»

Mathias Reynard
Conseiller national (PS/VS)



«Cela ne résoudra pas le manque de civisme des jeunes, mais cela déplacera le problème en amont»

Pascal Sciarini Politologue à l'Université de Genève

de passer par une initiative demandant de modifier la Constitution cantonale. Mais le comité interpartis a introduit dans son texte une nuance de taille: le droit de vote ne serait accordé aux adolescents que sur demande. «Les jeunes seront invités dès leur 16e anniversaire à s'inscrire au registre électoral de leur commune, détaille Baptiste Hunkeler, 24 ans. Ils ne le feront que s'ils le désirent et s'ils se sentent capables de voter. Cette condition a convaincu de nombreuses personnes lors de la récolte des signatures.»

A ses yeux, cela permettrait de combler le trou qui existe entre la fin de l'instruction civique à l'école et la majorité citoyenne. «A 16 ans, de nombreux jeunes entrent dans la vie active, ajoute l'élu socialiste. Ils commencent à payer des impôts. On leur demande beaucoup et ils sont nombreux à s'investir dans les jeunes des partis ou dans les parlements de jeunes. Nous pensons qu'ils méritent de pouvoir s'exprimer dans les urnes.»

Mathias Reynard approuve. En 2014, le conseiller national (PS/

VS) demandait au Conseil fédéral d'étudier l'opportunité d'une telle réforme. Le gouvernement s'était dit prêt à la faire, mais n'a jamais rendu son rapport, l'objet n'ayant pas été traité à temps par le parlement. Aujourd'hui, le Valaisan se dit prêt à relancer l'idée, en intégrant l'option «sur demande» envisagée à Neuchâtel. Il cite l'exemple de l'Autriche, seul pays européen ayant généralisé le droit de vote à 16 ans. «Les premières études montrent que la participation aux scrutins est élevée chez les jeunes de cet âge, et surtout qu'ils votent de façon plus régulière par la suite.»

Socialisation politique

Politologue à l'Université de Genève, Pascal Sciarini ne cache pas son scepticisme. «A mon sens, cela ne résoudra pas le manque de civisme des jeunes, mais cela déplacera le problème en amont. Il faut plutôt les mettre en position d'exercer leur droit de vote, pour qu'ils se sentent concernés et compétents.» Comment s'y prendre? «En travaillant sur la socialisation politique à long terme,

par exemple à travers l'école et les associations, répond l'expert. Mais aussi avec des mesures d'activation à court terme, comme la plate-forme Easyvote, qui vulgarise les enjeux pour mieux s'adresser aux jeunes.»

Zurich gardera deux langues en primaire

Le parlement cantonal a rejeté hier une initiative issue des enseignants. Le texte réclame l'abandon d'une deuxième langue

Des élèves surchargés et qui perdraient toute motivation pour les langues. C'est fort de ce constat que des enseignants zurichois ont lancé une initiative populaire pour que soit abandonné l'enseignement de deux langues étrangères au niveau primaire. L'initiative, qui a récolté plus que les 6000 signatures nécessaires, ne précise pas quelle langue, de l'anglais ou du français, serait délaissée. La deuxième langue étrangère ne serait enseignée qu'à partir du niveau secondaire, avec un plus grand nombre de leçons.

Dans un contexte de tensions exacerbées autour de l'enseignement des langues, la majorité du parlement zurichois (PS, PLR, Verts, PDC, PBD, PES et Liste alternative) s'est vigoureusement opposée à ce texte. N'apprendre qu'une seule langue étrangère au primaire serait «un saut en arrière», a déclaré la députée Cécilia Hänni (PLR). «Il ne faut pas niveler l'école primaire par le bas. En raison de la globalisation, le multilinguisme est un atout. Dans le monde moderne, connaître des langues étrangères est d'une importance capitale», estime Cornelia Keller (PBD).

Plusieurs députés ont également mis en garde contre une in-

tervention de la Confédération, avec le risque de se voir imposer le français comme première langue étrangère, au détriment de l'anglais. «Ce n'est pas dans l'intérêt de la place économique zurichoise», a déclaré Corinne Thomet (PDC). Pour plusieurs élus, il s'agit d'une question politique et de cohésion nationale.

Les députés ont aussi relayé le souci des enseignants. L'enseignement de deux langues étrangères au primaire a été introduit trop rapidement et n'a pas atteint les buts espérés. Avec deux leçons hebdomadaires pour le français et l'anglais, il s'agit d'un «pseudo-enseignement», a déclaré Christoph Ziegler (Vert lib).

Faux, a rétorqué la conseillère d'Etat Silvia Steiner, en charge de l'éducation. Environ 80% des écoliers atteignent sans difficulté les objectifs fixés. Pour la ministre, l'initiative engendrerait des coûts élevés, car il faudrait développer de nouveaux moyens d'enseignement. Et le risque est grand de voir la Confédération intervenir.

«Il est clair qu'en cas de oui à l'initiative, c'est le français qui devrait être maintenu à l'école primaire et l'anglais n'aurait pas à partir de l'école secondaire. La Confédération n'admettrait pas d'autre solution», a encore souligné Silvia Steiner.

L'initiative «Plus de qualité - une langue étrangère à l'école primaire» devrait être soumise au peuple le 21 mai 2017.

JMT/ATS

La droite genevoise part divisée sur les ouvertures dominicales

Si les partis bourgeois rejettent l'initiative des syndicats, le PLR et l'UDC sont isolés dans leur refus du contre-projet

Le 27 novembre, les Genevois seront appelés aux urnes pour se prononcer sur l'initiative populaire «Touche pas à mes dimanches», ainsi que sur le contre-projet concocté par le Grand Conseil. Lancé par les syndicats et soutenu par l'ensemble du canton, le premier texte est une réponse à la modification de la législation fédérale qui permet d'ouvrir le dimanche les commerces dans les régions touristiques. Il prévoit d'ancrer dans la loi cantonale l'interdiction de ces ouvertures, en maintenant les exceptions actuelles.

Le contre-projet du Parlement autorise l'ouverture de magasins le 31 décembre (férié à Genève), ainsi que trois dimanches par an. Mais ce geste envers une branche qui souffre de la concurrence

transfrontalière est assorti d'une condition plutôt contraignante: les trois dimanches ne seront accordés que si une convention collective de travail (CCT) étendue est conclue dans le commerce de détail genevois.

Ce compromis a été obtenu grâce à l'alliance de la gauche, du MCG et du PDC. Il a aussi obtenu l'aval des associations patronales aussi bien que des syndicats. Le PLR et l'UDC, en revanche, l'ont combattu au Grand Conseil et recommandent le double non le 27 novembre. La CCT a du mal à passer auprès de ces opposants qui estiment que les trois dimanches auraient dû être liés à un contrat type de travail et au respect des usages. «Imposer une CCT étendue, c'est prendre un risque énorme, souligne le député Serge Hiltbold (PLR). Si un acteur n'est pas d'accord, que ce soit du côté patronal ou syndical, il n'y a pas de CCT et donc pas d'autorisation pour trois dimanches.»

Son collègue socialiste Roger

Deneys défend, en revanche, la contrepartie de la CCT étendue: «C'est un outil bien plus contraignant qu'un contrat type. Il permet de lutter réellement contre les tricheurs et la sous-enchère salariale.»

Contrairement à ses engagements, la Communauté genevoise d'action syndicale n'a pas retiré son initiative. Elle appelle toujours à dire oui à la première et laisse la liberté de vote sur le contre-projet. Les syndicats craignent toujours que l'ensemble du canton ne soit considéré comme zone touristique au sens de la législation fédérale, ce qui permettrait d'ouvrir tous les dimanches les commerces à vocation touristique. Ils ajoutent qu'entre l'aéroport, la gare de Cornavin et bientôt celles du CEVA, de nombreux magasins sont - ou seront - à la disposition des Genevois le dimanche.

De son côté, le Conseil d'Etat appelle à voter non à l'initiative et laisse la liberté de vote sur le contre-projet. **Laurent Aubert**

PUBLICITE

«L'initiative veut sortir du nucléaire avant de pouvoir le remplacer par des alternatives en Suisse. Elle nous rendrait donc dépendants du nucléaire français et du charbon allemand.»



Jacqueline de Quattro

Conseillère d'Etat, PLR. Vice-présidente de la conférence des directeurs cantonaux de l'énergie



Jacques Nicolet

Conseiller national, UDC



Olivier Feller

Conseiller national, PLR



Jean-Pierre Grin

Conseiller national, UDC

Non
à l'arrêt précipité du nucléaire

www.sortieprecipitee-non.ch